

## **Commune d'UFFHEIM**

---

### **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

#### **DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UFFHEIM**

#### **DE LA SEANCE DU LUNDI 27 JUILLET 2020**

---

L'an deux mil vingt, le lundi 27 juillet, à 19 h 30, le Conseil Municipal d'Uffheim s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur André RIBSTEIN, Maire.

Présents : ALMY René, WADEL Patrick, KOERPER Jean-Luc, DOSSMANN Matthieu, BARTH Julien, SMALLWOOD Véronique, LEIBY Thomas, DESFOURS Filomena, HOLBEIN Clarisse, HERTER Georges, MULLER Thierry, LOHRENGEL Gérard.

A donné procuration : Mme Stéphanie PIGEOT à M. André RIBSTEIN  
Mme Charlotte COLETTI à M. Jean-Luc KOERPER

Absent excusé et non représenté : ./.

Absent non excusé : ./.

Secrétaire de Séance : Mme Elodie LE GALLOUDEC

### **ORDRE DU JOUR**

- Point 1 / Jury d'Assises
- Point 2 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Point 3 / Affaires financières
- Point 4 / Bâtiment communal – Location logement
- Point 5 / Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019
- Point 6 / Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019
- Point 7 / Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires – Règlement intérieur
- Point 8 / Commission Communale des Impôts Directs - Nominations
- Point 9 / Requête de l'Association Mémorial Maginot de Haute-Alsace
- Point 10 / Droit de préemption urbain
- Point 11 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers
- Point 12 / Rapport des Adjointes & Commissions
- Point 13 / Divers & Informations

Monsieur André RIBSTEIN souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal, à Monsieur Jean-Louis SCHOTT, Maire de Waltenheim et donne lecture de la procuration de Madame Stéphanie PIGEOT donnant procuration à Monsieur André RIBSTEIN et de la procuration de Madame Charlotte COLETTI donnant procuration à Monsieur Jean-Luc KOERPER puis aborde les points à l'ordre du jour.

En application de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

DESIGNE Madame Elodie LE GALLOUDEC, Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, faisant fonction de Secrétaire de Mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

**POINT 1 / Jury d'Assises**

Vu la circulaire préfectorale du 22 juin 2020 portant dispositions relatives au jury d'assises pour l'année 2021 ;

Vu que la Commune d'Uffheim est la Commune tête de liste avec Waltenheim ;

Vu la présence de Monsieur Jean-Louis SCHOTT, Maire de la Commune de Waltenheim ;

Monsieur le Maire fixe les modalités du tirage au sort, à savoir trois personnes du Conseil Municipal d'Uffheim sont désignées pour le tirage au sort. Une personne ainsi désignée indique un chiffre au hasard pris sur la liste électorale 2020 de chaque Commune.

Monsieur Thomas LEIBY indique le numéro « 328 » pour la liste électorale de Waltenheim.

Monsieur Jean-Louis SCHOTT indique le numéro « 256 » pour la liste électorale d'Uffheim.

Monsieur Gérard LOHRENGEL indique le numéro « 150 » pour la liste électorale d'Uffheim.

**Le Conseil Municipal, après avoir tiré au sort et à l'unanimité,**

NOMME les personnes suivantes

Pour WALTENHEIM => Madame Marie Gilette SINAPAN, née le 19 mai 1960 à Sainte-Marie, La Réunion, domiciliée au 31 C rue Principale à Waltenheim, profession inconnue ;

Pour UFFHEIM => Madame Clarisse Anne HOLBEIN née GOLDSCHMIDT, née le 12 juillet 1964 à Sierentz, Haut-Rhin, domiciliée au 2 rue du 20 Novembre à Uffheim, technico-commerciale ;

Pour UFFHEIM => Monsieur Romain Florent CRUCHET, né le 20 mai 1987 à Paris, 14<sup>ème</sup> arrondissement, domicilié au 3 rue Dettler à Uffheim, profession inconnue.

Les personnes concernées seront prévenues par courrier.

**POINT 2 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du lundi 8 juin 2020 a été transmis in extenso à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par tous les membres présents.

**POINT 3 / Affaires financières**

**3.1 Approbation de chèques**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE les chèques suivants

**82,19 €** à titre de remboursement des frais d'électricité par Madame Marguerite GOEPFERT ;

**251,65 €** à titre de remboursement des frais d'électricité par Monsieur Jean-Claude GOEPFERT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser ces chèques.

**3.2 Budget Communal – Décisions Modificatives**

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le budget communal de l'exercice 2020 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

AUTORISE les décisions modificatives suivantes

***FONCTIONNEMENT***

| <b>Dépenses</b>  |                       | <b>Recettes</b>        |                       |
|--|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| <b><i>Articles</i></b>                                 | <b><i>Montant</i></b> | <b><i>Articles</i></b> | <b><i>Montant</i></b> |
| 65548 (65) Contribution aux organismes de regroupement | - 6 000 €             |                        |                       |
| 673 (67) Titres annulés (sur exercices antérieurs)     | + 6 000 €             |                        |                       |

**POINT 4 / Bâtiment communal – Location logement**

Monsieur le Maire informe que la locataire du 2<sup>ème</sup> étage de la Mairie quitte le logement au 11 août 2020.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer pour relouer cet appartement.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE la location du logement du 2<sup>ème</sup> étage de la Mairie sis 23 rue du 20 Novembre, à compter du 11 août 2020 en l'état, un appartement de 47,84 m<sup>2</sup> de surface habitable ;

FIXE le loyer mensuel à 450 € sans les charges, montant qui sera revalorisé chaque année selon l'indice trimestriel des loyers (IRL) établi par l'INSEE avec l'avance d'un mois de loyer (caution) ;

DECIDE que toutes les charges règlementaires relatives à la location seront demandées au locataire ;

DECIDE que soit demandé un cautionnement ;

HABILITE Monsieur le Maire à autoriser et à charger une agence immobilière d'effectuer les démarches pour la location de ce logement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le mandat avec l'agence immobilière, le bail de location ainsi que l'état des lieux à intervenir avec le futur locataire et tout autre document afférant à ce dossier.

**POINT 5 / Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr))

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexe V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de

l'assainissement.

Après présentation du rapport,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr);

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

|  |
|--|
| <b>POINT 6 / Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019</b> |
|--|

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr))

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexe V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation du rapport,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ;

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr);

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

**POINT 7 / Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires – Règlement intérieur**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'article 55 du décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;  
Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 6 mai 2000 portant organisation des comités consultatifs communaux et intercommunaux des sapeurs-pompiers volontaires ;  
Vu la délibération du 8 juin 2020 désignant les délégués conseillers municipaux au CCCSPV ;  
Vu le procès-verbal des élections des représentants du corps des sapeurs-pompiers du centre de première intervention d'Uffheim du 25 juin 2020 ;

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers municipaux du projet de règlement du CCCSPV.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

ADOpte le règlement intérieur du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires d'Uffheim tel que présenté.

**POINT 8 / Commission Communale des Impôts Directs - Nominations**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 dressant la liste des 24 noms pour désignation des commissaires titulaires et suppléants par l'Administrateur Général des Finances ;

Monsieur le Maire donne lecture de la décision de la Direction Générale des Finances Publiques du Haut-Rhin. Sont nommés Commissaires de la CCID d'Uffheim les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la décision et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil Municipal.

| <i>Commissaires Titulaires</i> | <i>Commissaires Suppléants</i> |
|--------------------------------|--------------------------------|
| DOSSMANN Matthieu              | BEHA Jonathan                  |
| HOLBEIN Clarisse               | CARMONA Julien                 |
| KOERPER Jean-Luc               | DURAND Anaïs                   |
| LEIBY Thomas                   | MALAISE Emilien                |
| PIGEOT Stéphanie               | MOSER Muriel                   |
| WADEL Patrick                  | ROGARTH Delphine               |

Le Conseil Municipal prend connaissance de ces nominations.

**POINT 9 / Requête de l'Association Mémorial Maginot de Haute-Alsace**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Président de l'Association Mémorial Maginot de Haute-Alsace, Monsieur Bertrand PFAFF, a eu une proposition pour échanger le char Hetzer, actuellement en place sur le site de la Casemate, contre une chenillette RENAULT\_UE roulante qui date de la période 1939-1940.

La chenillette est en état de fonctionnement alors que le char ne roule plus.

Le char étant un bien communal légué par la Société d'Histoire, la décision revient à la Commune. Cette requête avait déjà été refusée en 2015 par le Conseil Municipal.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

☞ *Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

DECIDE de ne pas accepter l'échange et de garder le char Hetzer.

Monsieur le Maire expose ensuite les divers projets de l'association, tels que nettoyer et réhabiliter le blockhaus de l'Haselberg, le poste de commandement situé « Kappelergasse », l'abri de munitions situé en bord de route vers Waltenheim.

Ils souhaitent également mettre en place un circuit des casemates.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces différents projets.

**POINT 10 / Droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a pris certaines décisions entrant dans le champ d'application de ses compétences des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juin 2020, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été prononcées les renonciations au Droit de Préemption Urbain sur les immeubles suivants

- ♦ *Section 1 parcelles 558, 559 et 560 – 18 rue de l'Eglise – 619 m<sup>2</sup>*
- ♦ *Section 5 parcelle 519 – Rue Camille Roche – 1 060 m<sup>2</sup>*
- ♦ *Section 5 parcelles 497, 501, 532, 522, 523, 541 et 543 – Lieudit Niedere Matten – Remembrement des parcelles*
- ♦ *Section 2 parcelle 366 – 8 rue Sébastien Gutzwiller – 732 m<sup>2</sup>*
- ♦ *Section 1 parcelles 514, 518, 519, 526, 529 et 531 – Rue du 20 Novembre – 1 226 m<sup>2</sup>*

**POINT 11 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers**

11.1 Saint-Louis Agglomération

- **Séance d'installation du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020**

La séance d'installation du Conseil Communautaire de Saint-Louis Agglomération s'est déroulée le 15 juillet 2020 au Triangle de Huningue afin de respecter les mesures sanitaires. Monsieur Jean-Marc DEICHTMANN, Maire de Huningue, a été élu Président. Ont ensuite été élus 15 vice-présidents et 9 assesseurs.

**POINT 12 / Rapport des Adjointes & Commissions**

12.1 Patrick WADEL

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mardi 23 juin 2020.

Dossiers instruits

❶ Déclaration préalable DP 068 341 20 F0010 de Madame Catherine MEIRA, 12 rue du Cordier – 68510 UFFHEIM, pour la construction d'une pergola et d'un abri de jardin. Surface de la pergola : 20,6 m<sup>2</sup> – surface de l'abri de jardin : 7,8 m<sup>2</sup>. Section 1 Parcelle 664 d'une surface de 498 m<sup>2</sup> : Avis favorable.

❷ Demande de Permis de construire PC 068 341 20 F0007 de Monsieur Stéphane SCHWEIGHARDT et Madame Tassimina YASSIN PADAMO, 3 rue du Temple – 68300 SAINT-LOUIS, pour la construction d'une maison individuelle dans le lotissement « Le Bifang », Lot 14, Section 2, Parcelles 574 et 613 d'une surface de 601 m<sup>2</sup> ; surface de la maison : 185,02 m<sup>2</sup> : Avis favorable.

❸ Déclaration préalable DP 068 341 20 F0011 de Monsieur Hubert GLASSER, 22A rue du Général Béthouard – 68510 UFFHEIM, Section 1 Parcelle 395 d'une surface de 909 m<sup>2</sup>, pour une extension en ossature bois au rez-de-chaussée de la maison existante d'une surface de 23,61 m<sup>2</sup> (surface de la maison existante : 159,80 m<sup>2</sup>) : Avis favorable sous réserve des documents demandés par le service instructeur de Saint-Louis Agglomération.

❹ Déclaration préalable DP 068 341 20 F0013 de Monsieur Sébastien ACHARD, 4 rue des Cerisiers – 68510 UFFHEIM, Section 2 Parcelle 572, pour la construction d'une pergola de 3,50 m x 4,90 m, hauteur finie de 2,10 m, de couleur gris anthracite : Avis favorable sous réserve des documents demandés par le service instructeur de Saint-Louis Agglomération.

❺ Déclaration préalable DP 068 341 20 F0014 de Madame Sandrine BISSINGER, 6 rue des Landes – 68510 UFFHEIM, Section 1 Parcelles 561, 562, 563, pour le remplacement d'une clôture en bois par des panneaux en PVC couleur naturelle sur le côté voisin avec M. ZWILLER. Hauteur 2,00 mètres, longueur estimée 13 mètres : Avis favorable.



⑥ Demande de Permis de construire PC 068 341 20 F0008 de Monsieur Jocelyn LAQUESTE et Madame Pauline TRITSCHLER, 6 rue du Kirchweg – 68300 SAINT-LOUIS. Adresse du terrain : Lot 39 du Lotissement « Le Bifang », Section 2 Parcelles 580/135, 611/140, 618/141, 626/143, d'une surface de 518 m<sup>2</sup>, pour la construction d'une maison individuelle d'une surface de 208,33 m<sup>2</sup> ainsi qu'une piscine de 4,00 x 6,00 m : Avis favorable.

⑦ Demande de Permis de construire PC 068 341 20 F0009 de Monsieur Guy WASSNER, 3 Werbenweg – 68510 UFFHEIM, Section 5 Parcelles 150, 64, 329, 369, 372, 397 (surface du terrain 2 875 m<sup>2</sup>), pour la construction d'un abri de jardin en bois de 31 m<sup>2</sup> érigé sur le bunker et sur limite : Avis favorable.

⑧ Déclaration préalable DP 068 341 20 F0015 de Monsieur Lucas FAVIER, 21 rue Bifang – 68510 UFFHEIM, Section 2 Parcelles 572, 596, 602 (surface de terrain de 601 m<sup>2</sup>), pour la construction d'une pergola de dimensions 5,44 x 3,58 m : Avis favorable.

⑨ Déclaration préalable DP 068 341 20 F0016 de Monsieur José Maria BELDA MENENDEZ, 92 B rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM, Section 4 Parcelles 229 et 231 (surface de terrain de 821 m<sup>2</sup>), pour la pose d'un mur de soutènement à côté du ruisseau et remplacement des grillages, hauteur de 1,50 m : Avis favorable.

⑩ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 20 F0005 de Maître Bertrand TACZANOWSKI, 3 C rue Eugène Claret – BP 33 – 90100 DELLE, pour un terrain situé au 8 rue Sébastien Gutzwiller – 68510 UFFHEIM, Section 2 Parcelle 366/132, surface de terrain de 732 m<sup>2</sup> : Avis favorable.

*Le Conseil Municipal entérine les décisions.*

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mardi 7 juillet 2020.

#### Dossiers instruits

① Déclaration préalable DP 068 341 20 F0017 de Monsieur Jean-Georges GOLFIER, 11 rue Sébastien Gutzwiller – 68510 UFFHEIM, pour la réfection à l'identique de l'escalier extérieur de la maison située au 26 rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM : Avis favorable.

② Déclaration préalable DP 068 341 20 F0018 de Monsieur Thierry PEREZ, 4 allée des Coteaux – 68510 UFFHEIM, Section 5 Parcelle 413 et 416 (surface de terrain de 749 m<sup>2</sup>), pour la construction d'un carport de dimension 3,40 x 5,20 m, hauteur de 2,40 m (ouvert côtés Sud et Est, fermé côtés Ouest et Nord) : Avis favorable.

③ Déclaration préalable DP 068 341 20 F0019 de Monsieur et Madame GIEDER Jean-Marc et Sylvia, 47 rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM, Section 1 Parcelle 186, pour une division en vue de construire sur une surface de 505 m<sup>2</sup> : Avis favorable.

*Le Conseil Municipal entérine les décisions.*

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mardi 21 juillet 2020.

Dossiers instruits

❶ Demande de modification d'un Permis de Construire PC 068 341 20 F0006-M01 de Monsieur Lionel SCHEER et Madame Aurélie MATHIEU, 14 rue d'Uffheim – 68510 MAGSTATT-LE-BAS, sur le terrain section 1 parcelles 514, 518, 519, 526, 529, 531 situé Rue du 20 Novembre (surface 1 626 m<sup>2</sup>) pour la modification de l'implantation et des dimensions de la piscine : Avis favorable.

❷ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 20 F0006 de Maître David BAUER, 23 rue du Périgord – BP 29 – 68273 WITTENHEIM, pour un terrain situé Rue du 20 Novembre – 68510 UFFHEIM, Section 2 Parcelles 514/182, 518/183, 519/183, 526/182, 529/182, 531/183, surface de terrain de 1 226 m<sup>2</sup> : Avis favorable.

❸ Déclaration préalable DP 068 341 20 F0020 de Monsieur Olivier DECK, 15 rue des Saules – 68510 UFFHEIM, Section 4 Parcelles 260 et 271 de 638 m<sup>2</sup>, pour la construction d'une piscine coque de 7,05 x 3,50, profondeur 1,46 m : Avis favorable.

❹ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 20 F0006 de Maître Claude BAUER, 23 rue du Périgord – BP 29 – 68273 WITTENHEIM, pour un terrain situé au lieudit Bifang – 68510 UFFHEIM, Section 2 Parcelles 664/166, 667/170, 671/171, surface de terrain de 605 m<sup>2</sup> : Avis favorable.

*Le Conseil Municipal entérine les décisions.*

12.2 Jean-Luc KOERPER

Monsieur Jean-Luc KOERPER informe qu'à la suite des travaux de réfection de l'enrobé, le marquage au sol de la rue d'Altkirch est à la charge de la Commune. Il sera fait rapidement.

Il indique également que l'enrobé du lotissement Bifang est en cours.

**POINT 13 / Divers & Informations**

13.1 Agenda

| <i>Date</i>           | <i>Réunion - Manifestation</i> | <i>Heure &amp; Lieu</i> |
|-----------------------|--------------------------------|-------------------------|
| Dimanche 27 septembre | Elections sénatoriales         |                         |

### 13.2 Documents remis

Les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux soit par voie électronique soit en début de séance

- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 23 juin 2020
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 7 juillet 2020
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 21 juillet 2020
- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019
- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019
- Projet de règlement intérieur du CCCSPV

### 13.3 Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture d'une pétition réceptionnée en Mairie en date du 13 juillet 2020. Cette pétition, initiée par Monsieur Michel KOERPER, regroupe 50 signataires sous le nom de Collectif des riverains du Muehlweg, de la rue des Vignes, de l'allée des Côteaux, de l'allée des Pommiers, de l'allée des Acacias et de l'allée des Goldens.

Les signataires demandent la mise en place d'un revêtement acoustique dans la rue d'Altkirch dans le cadre des travaux de réfection de l'enrobé réalisés par le Conseil Départemental du 15 au 17 juillet 2020 en raison des nuisances sonores liées à la circulation dans la rue d'Altkirch et la mise en place rapide de contrôles de gendarmerie en raison de la vitesse excessive de certains conducteurs.

Monsieur le Maire a répondu à chaque signataire en expliquant que la Commune a peu de marge de manœuvre dans le cadre de la réfection d'une route départementale et, de plus, le type d'enrobé sollicité ne correspond pas à la configuration de la rue d'Altkirch.

Concernant la vitesse, le Conseil Municipal, et notamment la Commission Sécurité Routière, étudiera ce dossier en priorité. Il fera appel aux instances du Département pour engager une étude de sécurité en traversée d'agglomération.

Monsieur le Maire signale également qu'un administré vient de l'informer qu'il figure dans les signataires de cette pétition alors qu'il ne l'a pas signé. Il souhaite que Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce genre de procédé ne fait pas partie de sa vision d'une démarche citoyenne au niveau de la politique locale.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre adressée à la Commune par les enfants de la rue des Vignes demandant des panneaux pour avertir les automobilistes de la présence d'enfants à vélo dans la rue.

La commission sécurité routière étudiera cette demande lors de sa prochaine réunion.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par la Coopérative Energies partagées en Alsace qui propose l'installation de centrale photovoltaïque partagée.

Monsieur le Maire indique que la Commune entreprendra une réflexion pour une installation faite en propre régie.

Monsieur le Maire donne lecture de la carte de remerciements de la famille de Michel WADEL ainsi que celle de Monsieur Gérard RAPP pour le panier offert à l'occasion de son anniversaire.

Monsieur le Maire informe que le prochain bulletin communal paraîtra au mois de septembre. Les associations seront contactées prochainement par un membre de la commission Information pour la prochaine publication.

Monsieur le Maire informe que la Musique Espérance a réalisé un clip pendant le confinement. Il propose aux conseillers municipaux de leur diffuser.  
A la fin de la diffusion, tous les conseillers s'accordent pour souligner le beau travail réalisé et pour féliciter tous les participants.

#### 13.4 Tour de table

Monsieur Thierry MULLER souhaite que les maisons alsaciennes de la Commune soient protégées.

Monsieur le Maire lui répond que cela avait été demandé lors de la préparation du PLU mais que cela n'avait pas été retenu.

Il faudra réaliser une modification du PLU pour intégrer ces protections.

Monsieur Gérard LOHRENGEL demande quand sera refermé le trou effectué par Enedis dans la rue du Général Béthouard pour le raccordement du lotissement Niedere Matten.

Monsieur le Maire lui répond que la route devrait être refermée par Enedis cette semaine.

Monsieur Patrick WADEL informe que le Football Club organise une pétanque le 29 août 2020 sur le parking du stade.

Monsieur Matthieu DOSSMANN indique qu'il faudrait refaire le plan de la Commune situé au centre du village avec l'indication des nouvelles rues.

Monsieur le Maire lui répond que ce sera fait quand les rues du lotissement Niedere Matten seront nommées.

Madame Véronique SMALLWOOD demande s'il y a un terrain disponible dans la Commune pour créer un jardin partagé.

Une réflexion sera entreprise à ce sujet.

*L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 50.*

**TABLEAU DES SIGNATURES  
POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHEIM  
DE LA SEANCE DU LUNDI 27 JUILLET 2020**

**ORDRE DU JOUR**

Point 1 / Jury d'Assises

Point 2 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 3 / Affaires financières

Point 4 / Bâtiment communal – Location logement

Point 5 / Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019

Point 6 / Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019

Point 7 / Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires – Règlement intérieur

Point 8 / Commission Communale des Impôts Directs - Nominations

Point 9 / Requête de l'Association Mémorial Maginot de Haute-Alsace

Point 10 / Droit de préemption urbain

Point 11 / Rapport de Saint-Louis Agglomération &amp; Divers

Point 12 / Rapport des Adjointes &amp; Commissions

Point 13 / Divers &amp; Informations

| <i>Nom &amp; Prénom</i>    | <i>Qualité</i>                    | <i>Signatures</i>                                | <i>Procuration</i> |
|----------------------------|-----------------------------------|--|--------------------|
| <i>RIBSTEIN André</i>      | <i>Maire</i>                      |  | ---                |
| <i>ALMY René</i>           | <i>1<sup>er</sup> Adjoint</i>     |  | ---                |
| <i>PIGEOT Stéphanie</i>    | <i>2<sup>ème</sup> Adjointe</i>   | <i>Procuration donnée<br/>à André RIBSTEIN</i>   |                    |
| <i>WADEL Patrick</i>       | <i>3<sup>ème</sup> Adjoint</i>    |  | ---                |
| <i>KOERPER Jean-Luc</i>    | <i>4<sup>ème</sup> Adjoint</i>    |  | ---                |
| <i>DOSSMANN Matthieu</i>   | <i>Conseiller<br/>Municipal</i>   |  | ---                |
| <i>BARTH Julien</i>        | <i>Conseiller<br/>Municipal</i>   |  | ---                |
| <i>SMALLWOOD Véronique</i> | <i>Conseillère<br/>Municipale</i> |  | ---                |
| <i>COLETTI Charlotte</i>   | <i>Conseillère<br/>Municipale</i> | <i>Procuration donnée<br/>à Jean-Luc KOERPER</i> |                    |
| <i>LEIBY Thomas</i>        | <i>Conseiller<br/>Municipal</i>   |  | ---                |
| <i>DESFOURS Filomena</i>   | <i>Conseillère<br/>Municipale</i> |  | ---                |

|                         |                                   |  |     |
|-------------------------|-----------------------------------|--|-----|
| <i>HOLBEIN Clarisse</i> | <i>Conseillère<br/>Municipale</i> |  | --- |
| <i>HERTER Georges</i>   | <i>Conseiller<br/>Municipal</i>   |  | --- |
| <i>MULLER Thierry</i>   | <i>Conseiller<br/>Municipal</i>   |  | --- |
| <i>LOHRENGEL Gérard</i> | <i>Conseiller<br/>Municipal</i>   |  | --- |